## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le déménagement de Madame Laure Chochoy – 16 rue Jules Guesde – 62380 LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements devant le n° 16 rue Jules Guesde du Vendredi 6 Décembre 2024 à 06h00 au Lundi 9 Décembre 2024 à 9h00.

Article 2 : La mise en place des barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Laure CHOCHOY,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Novembre 2024 Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire 2 9 NOV. 2024